

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2396

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 42

- I. – À la première phrase de l’alinéa 78, supprimer les mots : « ou continuent de cesser ».
- II. – En conséquence, à la même première phrase du même alinéa 78, après le mot :
- « activité »
- insérer les mots :
- « ou ne la reprennent pas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.